

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis répartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1 Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdell GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

**Mandataires :** P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSERRIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004105

Rapport n°3.1 - Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2018 - Demande de subvention Fonds Social Européen (F.S.E.)

**Financement de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de janvier à décembre 2018 –  
Demande de subvention Fonds Social Européen (F.S.E.)**

**Rapporteur** : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Charges de personnel »	Recettes : 37 084,45 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022</i>	

**Résumé :**

Dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi-Inclusion 2014/2020 dont l'appel à projet est géré par le Conseil Départemental du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite déposer une demande de subvention FSE concernant la mise en œuvre des clauses d'insertion pour la période de janvier à décembre 2018.

Cette demande de subvention vise à solliciter un cofinancement du poste de facilitateur à hauteur de 60%.

Afin d'effectuer le dépôt du dossier, il convient d'autoriser le Président du Grand Besançon à solliciter cette subvention et à signer les pièces administratives consécutives.

## **I. Contexte**

Les élus ont délibéré le 24 juin 2005 en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce dispositif permet d'utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Le Grand Besançon souhaite diversifier l'offre d'insertion et les emplois proposés via l'activation de la clause d'insertion, et mobiliser davantage la clause d'insertion dans les marchés publics.

C'est pour répondre à cet objectif que la CAGB a fait le choix de reprendre le 1<sup>er</sup> avril 2015 en régie l'activité de la clause d'insertion anciennement géré par le PLIE.

## **II. Mission**

La mission du facilitateur se répartit sur 4 axes :

### **A/ Promotion du dispositif – Actions de sensibilisation**

- Promotion des dispositifs d'insertion dans la commande publique auprès de tous les donneurs d'ordre potentiels du territoire du Grand Besançon
- Communication et promotion du dispositif à l'interne et à l'externe

### **B/ Assistance technique au maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses d'insertion**

- Analyse et identification des marchés publics, PPP, DSP pouvant intégrer des clauses d'insertion
- Identification des articles du code des marchés à mobiliser
- Contribution à la rédaction des appels d'offres
- Définition de la hauteur des engagements demandés aux entreprises en matière d'insertion

### **C/ Information et accompagnement des entreprises**

- Aide au choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion
- Repérage et mobilisation des publics en parcours d'insertion en lien avec le Service Public de l'Emploi
- Assistance technique à l'entreprise attributaire du marché pour la concrétisation de son engagement (les profils de poste recherchés, les modalités de présélection des candidats, les types de contrats)

#### D/ Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la clause d'insertion

- Vérification du respect par l'entreprise de ses engagements en matière d'insertion sur le plan quantitatif et qualitatif
- Evaluation de l'impact de la démarche d'insertion
- Rédaction de rapports de réalisation

### III. Financement

Dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi-Inclusion 2014/2020, le Conseil Départemental du Doubs lance un appel à projet 2018 dont l'un des objectifs est de mobiliser les employeurs publics et privés et les entreprises des secteurs marchand et non marchand dans les parcours d'insertion (objectif 2). Il est ainsi spécifié que « *seront soutenues les opérations permettant de développer et de promouvoir les différentes clauses sociales prévues aux articles 36 et 37 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 dans les marchés de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics et privés assujettis* ».

La mission du facilitateur du Grand Besançon entrant dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite déposer une demande de subvention FSE visant à obtenir un cofinancement du poste à hauteur de 60%.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

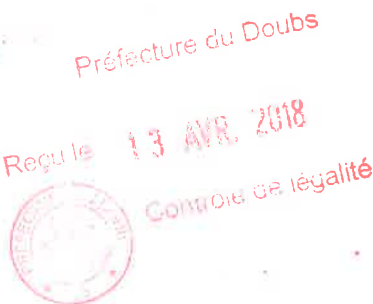
Charges	BP 2018	Financement FSE sollicité à hauteur de 60%	Autofinancement Grand Besançon
Masse salariale	53 745,58 €	32 247,35 €	21 498,23 €
Forfait dépenses indirectes de fonctionnement à hauteur de 15%	8 061,84 €	4837,10 €	3224,74 €
TOTAL	61 807,42 €	37 084,45 €	24 722,97 €

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :**

- **approuve le projet du plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FSE d'un montant de 37 084,45 euros pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics couvrant la période de janvier à décembre 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces administratives consécutives.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président